



Syndicat Intercommunal
de Production et de Livraison
Alimentaire de Repas Collectifs

Envoyé en préfecture le 21/01/2026

Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le

Berger Levrault

ID : 093-259300358-20260119-2026011906-DE

COMITE SYNDICAL

**LUNDI 19 JANVIER 2026
à 18 H**

L'an deux mille vingt-six, le 19 janvier à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Production et la Livraison Alimentaire de Repas Collectifs, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle à manger du SIPLARC, au 1 rue Saint-Just à Noisy-le-Sec, sous la présidence de Madame Julie GRÜNEBAUM, Présidente en exercice.

Etaient présents :

- Madame Julie GRÜNEBAUM
- Madame Sonia BAKHTI-ALLOUT
- Madame Monique GASCOING
- Monsieur Théo FONSECA
- Monsieur Gilles THOMAS

Lesquels forment la majorité du Comité Syndical en exercice.

Absents excusés ayant donné mandat : NEANT

Absents excusés : NEANT

Absents non excusés : NEANT

A été désignée secrétaire de séance : Monique GASCOING

2026-01/19/06 - Imputation des intérêts de la ligne de trésorerie

Envoyé en préfecture le 21/01/2026

Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le

Berger

Levraud

ID : 093-259300358-20260119-2026011906-DE

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5212-1 et L5211-17,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L2121-10 et L5211-1 du code général des collectivités territoriales CGCT ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les statuts du SIPLARC approuvés par le préfet de Seine-Saint-Denis, le 5 décembre 2000,

Vu le budget primitif du SIPLARC,

Sur rapport de Madame la Présidente,

Considérant les délais globaux de paiement ou DGP relatifs des deux communes, la présente délibération est mise au vote afin d'imputer la charge des intérêts de la ligne de trésorerie LT contractualisée afin de pallier le déficit de trésorerie générer durant tout l'exercice budgétaire 2025.

Il donc demandé le comité syndical de bien vouloir :

- Procéder à l'imputation d'intégralité du cout des intérêts de la ligne de trésorerie à la commune de Bondy pour un montant total de 30 000 € ;

**Délibération adoptée
par 3 voix pour, 1 abstention et 1 contre**

Article unique : Procède à l'imputation d'intégralité du cout des intérêts de la ligne de trésorerie à la commune de Bondy pour un montant total de 30 000 €

Fait à Noisy-le-Sec, le 19 janvier 2026

A circular blue stamp is placed over a handwritten signature. The stamp contains the text "Syndicat Intercommunal de Production et de Livraison d'Alimentation publique de Bondy - SIPLARC" around the perimeter, and "La Présidente" in the center above the signature. The handwritten signature reads "Julie GRÜNEBAUM".